

DOSSIER

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX : OUTIL DE GESTION OU EXIGENCE DÉMOCRATIQUE ?

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX Ajuster les moyens aux besoins.....	P. 20
BESANÇON L'ABS est un constat.....	P. 22
ANNONAY Une ambition partagée à l'échelle intercommunale.....	P. 23
POINTS DE VUE Les conditions pour réussir une bonne analyse des besoins sociaux.....	P. 24
VU D'AILLEURS Un rapport social pour des plans d'action communaux.....	P. 26

Obligation légale annuelle depuis 1995, l'analyse des besoins sociaux (ABS) permet aux communes, par l'intermédiaire de leur centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS), de procéder à une analyse des besoins réels de la population : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, en difficulté. Le manque d'argent, de temps et parfois la crainte des politiques de se confronter aux attentes de la population ou de laisser un outil empiéter sur « leur connaissance légitime » du territoire, expliquent pourquoi encore peu de communes mènent ce travail à bien. D'autant que sa réalisation ne fait l'objet d'aucune vérification, ni de sanction en cas de manquement.

À Besançon (lire p. 22), ville à l'héritage social très marqué, l'ABS participe depuis environ treize ans à l'élaboration des politiques publiques. Plus récemment, l'exemple d'Annonay (lire p. 23) montre que la démarche est souvent pertinente à l'échelon intercommunal. Car l'ABS a l'avantage de faire vivre un partenariat entre les différents niveaux de collectivités et entre l'ensemble des acteurs sociaux d'un territoire (associations, Caf, établissements de santé et même professionnels libéraux). C'est même une obligation puisqu'un ABS réussi requiert la définition d'indicateurs, la recherche de statistiques et des analyses de terrain, que le CCAS ou la commune ne peuvent détenir seuls. À l'heure de la réforme territoriale et de la baisse des dotations de l'État, disposer d'un outil permettant de décider d'une affectation optimale des ressources (lire p. 24), est certainement une nécessité. ♦

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Ajuster les moyens aux besoins

Chaque CCAS doit réaliser annuellement une analyse des besoins sociaux. Une obligation légale trop souvent oubliée ou réalisée à minima. C'est pourtant un moyen d'orienter les ressources en fonction des besoins réels du territoire.

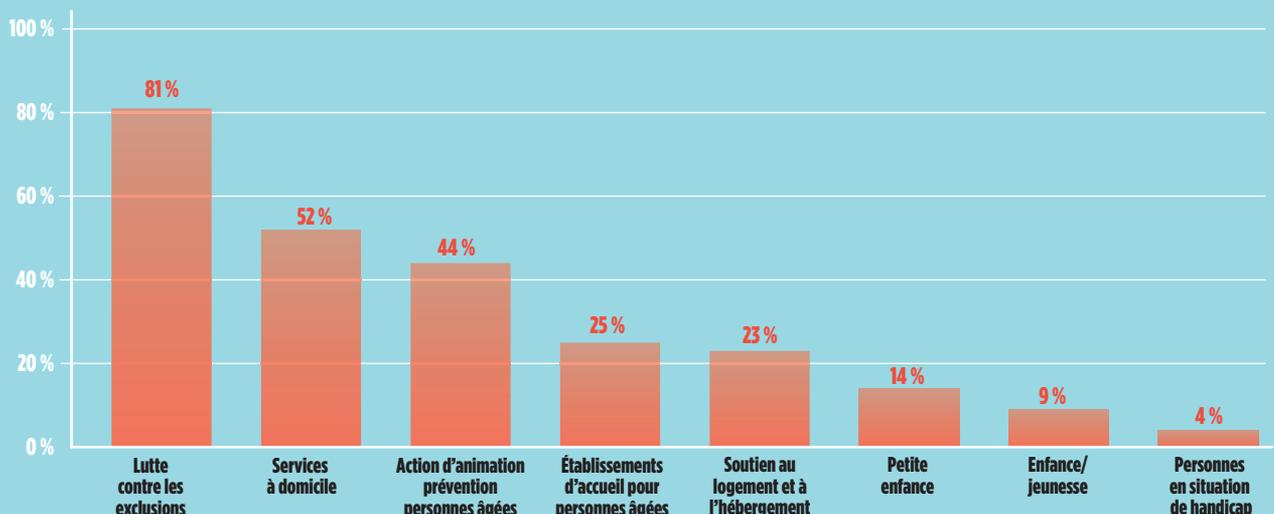
« L'ABS participe de la décentralisation et de la manière de travailler sur la notion de l'égalité sociale et politique au sein des territoires », explique Alain Ananos, directeur général adjoint à Pantin (Seine-Saint-Denis). La loi a instauré une obligation aux CCAS, inscrite dans le code de la famille, « afin de passer d'une société du pauvre à une société faisant valoir les droits de l'homme pauvre, pour permettre l'émancipation politique », ajoute-t-il. Pour ce faire, il est nécessaire d'instaurer un sentiment d'appartenance. Le législateur a donc créé un outil offrant la possibilité à chaque territoire d'effectuer une analyse pour vérifier l'état d'une situation dans la commune et pour ajuster sa politique dans une logique d'anticipation. « Plutôt que de redistribuer, on est dans la prédistribution car avec l'ABS, on analyse

les conditions réelles de vie des citoyens sur un territoire et on adapte la réponse des politiques publiques », souligne Alain Ananos.

Produire de la connaissance

« Cette action suppose du travail et un mode de construction des politiques publiques sensiblement différent de ce que l'on connaît. Car il s'agit de produire de la connaissance en révélant et analysant des situations, et de mettre les élus en responsabilité de sortir d'une situation notamment lors du vote du budget », poursuit-il. L'ABS doit être portée par le politique et suppose une logique d'organisation. Elle commence par un diagnostic du territoire, et se poursuit par « l'analyse proprement dite et la mise en œuvre de mesures », indique Jean-Paul Roux, vice-président de l'Union nationale des CCAS (Unccas) et ancien directeur du CCAS de Grenoble. Il faut élaborer un questionnaire et effectuer un travail d'enquête et d'interview auprès des bénéficiaires. C'est un travail sociologique propre à chaque collectivité qui a un coût et prend du temps.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DES CCAS/CIAS



Il suppose également un travail avec des partenaires (conseil général, associations, réseaux) pour faire remonter les besoins et appliquer les actions sur le territoire.

« L'ABS permet d'asseoir des politiques et de confirmer ou développer des axes de l'analyse. On les détermine dans le cadre d'une programmation de mandat élaborée par les élus et par rapport aux constats qui peuvent être faits sur des difficultés », explique Isabelle Vatinel, vice-présidente de l'Association nationale des cadres communaux de l'action sociale (Anccas) et directrice du CCAS de Cherbourg. Dans le domaine de la santé par exemple, la ville de Cherbourg a mis en place des actions de dépistage du cancer du sein après avoir constaté que cette maladie évoluait. « À Grenoble, nous avons remarqué qu'il n'y avait pas d'Ehpad et que les personnes âgées devaient chercher une place dans l'Isère. Des programmes ont été conduits pour répondre à cette problématique », fait savoir Jean-Paul Roux.

Le contrôle citoyen peut ensuite s'exercer pour mesurer l'effet de la politique municipale. « Cela explique pourquoi de nombreuses ABS se sont transformées en pseudo-diagnostic ou encore que peu de collectivités fassent d'ABS. C'est une exigence démocratique différente. Il est plus facile de construire un budget par rapport à un programme », estime Alain Ananos. Alors que dans l'idéal, l'ABS précède le débat d'orientation

Dans l'idéal, l'ABS précède le débat d'orientation budgétaire et donc le vote du budget.

budgétaire et donc le vote du budget. « Il y a aussi la crainte de découvrir ou de rendre publiques des situations problématiques qui peuvent faire peur aux politiques », considère Isabelle Vatinel.

Fil conducteur

En théorie, l'ABS doit être réalisée tous les ans. « Il est intéressant de mener l'ABS dans les premières années de mandat et d'évaluer les résultats, l'écart entre ce qui est fait et la réalité, après chaque action. C'est une technique de management », rapporte Jean-Paul Roux. Le CCAS de Cherbourg a réalisé une ABS en 2008, mise à jour en 2010. « Nous avons voulu prendre du recul et voir si l'action correspondait aux besoins », explique Isabelle Vatinel. Le CCAS a ensuite écrit un livre blanc solidaire qui a servi de fil conducteur aux politiques sociales et éducatives du territoire pour la durée du mandat. « Il y a également un autre volet.

Une fois ce travail effectué et la construction des indicateurs pertinente, les questionnaires peuvent préparer l'allocation des ressources financières et humaines pour répondre aux besoins repérés comme adapter la formation des professionnels déjà présents », souligne Alain Ananos. Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est envisageable, et donc une meilleure gestion de l'argent public. ♦

- 81 % agissent dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, soit presque 2 700 établissements.
- 52 % interviennent dans le champ de l'aide à domicile soit près de 1 700 CCAS/CIAS.
- 44 % agissent en faveur d'actions d'animation et de prévention au profit des personnes âgées, soit environ 1 500 CCAS/CIAS.
- 25 % gèrent des établissements d'accueil pour personnes âgées.
- 23 % interviennent en faveur du soutien au logement et à l'hébergement.
- 14 % sont mobilisés pour la gestion d'équipes et de services petite enfance.
- 9 % mettent en œuvre des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- 4 % investissent le champ du handicap.

Source : Unccas

LES CCAS, ACTEURS CLÉS DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ

- Les CCAS représentent un budget consolidé de **2,6 MILLIARDS D'EUROS**.
- Plus de **120 000 AGENTS** sont employés par les CCAS.
- **4 COMMUNES SUR 10** confient toute leur politique sociale au CCAS.
- Les CCAS/CIAS gèrent 60 % des établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes (Ehpa), **720 FOYERS RESTAURANTS, 400 ÉTABLISSEMENTS** d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), des accueils de jour, des unités Alzheimer et participent à **98 %** des centres locaux d'information et de coordination (Clic).
- **1 CCAS SUR 2** gère un service d'aide à domicile.
- **1 ÉTABLISSEMENT** d'accueil de jeunes enfants sur 5 est géré par un CCAS.

Source : Unccas.

BESANÇON

L'ABS est un constat

Besançon (Franche-Comté) a réalisé sa première analyse en 2002. Une manière de pouvoir engager un dialogue mais surtout pas un moyen de résoudre tous les problèmes.

« Des constats peuvent être dressés dans l'ABS, et servir de base à des discussions et à des mesures, mais cela n'induit pas nécessairement de lien direct avec la mise en œuvre d'actions », estime Gildas Manchec, directeur général du CCAS de Besançon et DGA de la ville. Selon lui, se saisir et transformer une observation en action est difficile pour l'ensemble des acteurs impliqués.

À titre d'exemple, « il y a deux ans, notre ABS a fait un focus sur la pauvreté de l'enfance. La tentation aurait pu être de se dire qu'on va agir sur ce problème. Or, il s'agit d'une compétence départementale ! » Il faut selon lui avoir conscience que l'action sociale municipale ne pourra jamais couvrir l'ensemble des problèmes révélés par l'ABS. « L'ABS est une photo, c'est un constat, et je tiens à cette approche, sinon, on place les élus devant une responsabilité qu'ils ne sont pas en capacité d'assumer », prévient-il. L'ABS est une manière de pouvoir engager un dialogue et non un moyen de résoudre tous les problèmes.

Focus

À Besançon, l'ABS, présentée en conseil municipal, est réalisée annuellement avec un focus sur des thématiques décidées par le comité de pilotage. « On essaye de toucher des problématiques émergentes mais il faut qu'on ait suffisamment de prise. Et les partenaires ainsi que les élus doivent être intéressés », souligne Gildas Manchec. Parmi les focus : la lutte contre l'isolement, l'errance des jeunes, le surendettement, le passage à la retraite, les travailleurs pauvres. Depuis 2008, bien que piloté par le CCAS, la réalisation de l'ABS est confiée au Service d'analyse des besoins et de l'évaluation (Sabe) de la ville. Le CCAS s'associe également à d'autres partenaires, notamment à la CAF pour obtenir des données statistiques, au conseil général ou à des associations de sauvegarde de l'enfance. Un partenariat

Danielle Dard, première adjointe et vice-présidente du CCAS

« Nous sommes fiers de notre ABS »



© VILLE DE BESANÇON

« Avec l'ABS, nous faisons une analyse partagée des besoins. Nous ne nous voilons pas la face car nous savons qu'il s'agit d'une approche des réalités sociales, mais que ce n'est pas une vérité absolue. L'ABS est très riche car partagée dans sa rédaction et dans sa diffusion. On en tire des conclusions tout en se disant qu'on ne peut pas tout faire mais que tout le monde est concerné, et tout le monde l'entend de cette manière. Avec nos partenaires, le travail se fait de mieux en mieux, mais il arrive parfois qu'il y ait des difficultés pour échanger des données. Nous travaillons à lever ces freins pour partager davantage les informations et être le plus objectifs possible. L'ABS oriente un peu nos politiques sociales. Le vivre ensemble et le bien vivre ensemble ont toujours été au cœur de la politique de la ville. Ça marche. Nous n'avons pas honte de notre ABS, nous en sommes fiers. C'est un outil porté et ancré dans la politique de la ville. »

REPÈRES

- **C'est le recensement de la population en 1999** qui a servi de point de départ à la première ABS de la ville.
- **Partenaires :** conseil général, Caf, service urbanisme de la ville, partenaires sociaux, associations, Éducation nationale, maisons de quartier, Protection judiciaire de la jeunesse, etc.
- **Coût :** deux attachés y consacrent une partie de leur travail soit environ 15 000 à 20 000 euros maximum par an.
- **Contact :** Marie Lavigne, attachée au Sabe, marie.lavigne@besancon.fr

existe depuis onze ans avec l'organisme de protection sociale Réunica, devenue AG2R La Mondiale, qui met en place des actions collectives. « On a commencé par s'intégrer aux manifestations organisées par la collectivité comme "Les rendez-vous de l'âge", ces journées de réflexion sur un thème donné », fait savoir Alexia Brunold, responsable d'action sociale pour les régions Bourgogne Franche-Comté à l'AG2R La Mondiale.

Convention triennale

Petit à petit, le partenariat a évolué et aujourd'hui, ils signent leur deuxième convention triennale. « Nous ne sommes pas considérés uniquement comme un financeur. Le CCAS nous intègre dans les groupes de travail pour la réalisation de l'ABS. On est dans les comités de pilotage », apprécie-t-elle. Reunica est aussi co-constructeur d'actions.

Après avoir constaté dans l'ABS que les personnes âgées avaient besoin de plus de liens, Réunica a recueilli, avec le CCAS, les besoins concrets de la population, organisé des groupes de réflexion et mis en place des ateliers hebdomadaires à partir de thématiques sur lesquelles les personnes âgées voulaient travailler. ♦

ANNONAY

Une ambition partagée à l'échelle intercommunale

La communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay (Rhône-Alpes) a réalisé sa première ABS en 2011, après une première étape menée par le CCAS de la ville d'Annonay en 2009. Un travail réalisé en interne avec le soutien du conseil général.

L'ABS de la communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay n'est pas un cumul des problématiques propres à chaque collectivité. « Il s'agit avant tout d'une démarche partagée qui touche l'agglomération en tant que telle », souligne Jean-Luc Flattot, directeur du CIAS du Bassin d'Annonay. Une démarche d'autant plus nécessaire qu'en dehors de la ville centre, les autres communes sont petites, avec des CCAS pas très prégnants. « Les problématiques concernant chacune des communes de l'agglomération sont identiques », poursuit-il. La communauté d'agglomération dispose d'une unité de territoire cohérente, et le plan d'action est donc décliné sur son ensemble. « Tout l'enjeu du mandat est de faire en sorte qu'un lien plus fort existe entre le CIAS et la communauté d'agglomération, et que l'ambition de l'ABS soit partagée », ajoute Simon Plenet, président de la communauté d'agglomération et du CIAS.

Chefs de file

La première ABS a été réalisée en 2009 par le CCAS d'Annonay, en faisant appel à un prestataire extérieur. Mais déçus du travail fourni, les acteurs ont préféré reprendre l'ABS en interne en 2011, à l'échelle de la communauté d'agglomération (CA). Le conseil général de l'Ardèche a mis à disposition l'un de ses agents pour coordonner le travail. La CA a mobilisé des chefs de file dans chaque action et un important travail de rencontres et de discussions a été mené avec les acteurs dans le cadre d'un comité technique et de pilotage. « Ce travail a été apprécié car il a permis de mettre autour d'une même table des acteurs qui travaillaient sur les mêmes sujets et auprès des mêmes publics mais qui n'avaient jamais eu l'occasion de se rencontrer », rapporte Simon Plenet. Ces concertations ont permis de faire remonter du territoire, les besoins de la population, et de définir des solutions.

Éliane Mazet, membre du bureau de l'association La Farandole (petite enfance) et du Réseau gérontologique Mado, et ancienne directrice du CCAS d'Annonay

« Nous nous sommes positionnés sur l'ABS afin de monter un projet »



DR

« Dès la mise en œuvre de l'ABS, les différents partenaires ont été associés au travail. Que ce soit dans le domaine de la petite enfance, de l'insertion, des personnes âgées, nous pouvions participer à des groupes de travail pour faire remonter les besoins et ensuite travailler de manière plus précise. Cela a été assez dense. Si je prends l'exemple du réseau Mado, nous nous sommes positionnés sur une fiche action de l'ABS afin de monter un projet avec la communauté d'agglomération, le CIAS et le conseil général sur le soutien aux aidants. Nous nous sommes appuyés sur l'ABS pour mailler le territoire, et nous avons mis en place des actions de formation pour les aidants. En fonction du groupe d'aidants, nous définissons des thématiques, et nous faisons appel à des spécialistes, notamment une psychologue ou encore un gériatre. Pour la petite enfance, nous essayons de créer un pôle enfance. Le CIAS a déjà regroupé La Farandole, un relais d'assistance maternelle et la crèche familiale. »

REPÈRES

- **Partenaires :** ville d'Annonay, la communauté de communes, le conseil général, la Caf, etc.
- **330 personnes interrogées** (enquête quantitative de besoins), 150 professionnels impliqués. Réalisation : l'ABS a été élaborée, suivie et pilotée par trois instances : un comité de pilotage, un comité technique et un comité de suivi. Elle a été construite en trois phases avec un état des lieux du territoire, un état des besoins et des attentes, et enfin les préconisations et le plan d'action.
- **Contact :** Jean-Luc Flattot, directeur du CIAS de la communauté d'agglomération, jl.flattot@cocoba.fr

Trois axes thématiques ont été retenus : petite enfance et jeunesse, insertion et précarité, et enfin handicap et gérontologie. Les solutions ont ensuite été déclinées en programmes puis en fiches actions dont la mise en œuvre a débuté en 2013. Une première action forte a été lancée autour des personnes âgées. D'ailleurs, la mise en place du CIAS est née de ce travail. « Je souhaite donner cette même impulsion à la petite enfance et la jeunesse, ainsi qu'à l'insertion. Cela va demander des prises de compétences, et des actions vont ainsi être portées directement par l'agglomération comme la mise en place d'un guichet unique à l'échelle du territoire pour que les parents puissent avoir accès à l'ensemble des modes de garde disponibles », fait savoir Simon Plenet. Même si la loi impose de faire une ABS tous les ans, « nous préférons la renouveler tous les cinq ans. Cependant, le plan d'action est révisé régulièrement tout comme la mise à jour des données sociodémographiques », explique Jean-Luc Flattot. ♦

POINTS DE VUE

Les conditions pour réussir une bonne analyse des besoins sociaux

Comment réaliser une ABS ? Faut-il faire appel à un cabinet extérieur et pourquoi ? Quelles sont les solutions pour impliquer les différents partenaires du territoire ? Deux consultants témoignent.

La Gazette Santé-Social a sollicité, séparément, l'avis de deux spécialistes.



© T. MEZERETTE / VILLE DE REZE

Hervé Guéry,
directeur du Centre
d'observation et de
mesure des politiques
d'action sociale (Compas)

Quelle méthodologie pour réaliser une ABS ?

Hervé Guéry : Nous travaillons sur des choix méthodologiques que nous avons pensés pour structurer notre travail et nous les adaptons en fonction des territoires. C'est un choix de confrontation entre les approches qualitative et quantitative. Nous ne devons pas être uniquement sur un discours d'acteurs et d'usagers. Nous devons aussi intégrer des éléments mesurables comme des statistiques pour avoir différents points de vue qui se confrontent les uns les autres. La méthodologie doit nécessairement impliquer les autres acteurs des politiques sociales sur le territoire et les autres champs d'intervention de la collectivité. Les préconisations qui vont découler de ce travail ne doivent pas être une injonction mais une réflexion partagée.

Marc Fourdrignier : Avant d'aborder la question d'un point de vue méthodologique, il y a deux étapes préalables : un important travail de communication et d'appropriation de cette obligation auprès des salariés et élus des CCAS, ainsi que des partenaires. Puis une dimension stratégique et mobilisatrice. La méthodologie représente ensuite une démarche d'investigation classique à partir du moment où les acteurs sont d'accord sur un projet d'ABS. Dans la méthodologie, il faut une connaissance précise du territoire, donc une approche socio-économique et sociogéographique de la commune.



© MARC-FOURDRIGNIER.FR

Marc Fourdrignier,
sociologue et intervenant
dans les CCAS
dans les démarches
d'accompagnement
sur les ABS

HERVÉ GUÉRY

« L'ABS ce n'est pas que des indicateurs, mais l'indicateur est un outil et une aide à la compréhension qui permet de s'attaquer aux vrais problèmes. »

Comment définir les indicateurs ?

HG : On mixe des indicateurs descriptifs (nombre, quantité et évolution), des indicateurs plus problématisés (évolution des inégalités de niveau de vie sur un territoire), et des indicateurs d'impacts basés sur la mesure de l'effet des politiques publiques et de la prise en considération des besoins de la population. En parallèle, il y a les éléments concernant l'offre disponible sur le territoire. Il faut manier ces différents indicateurs de manière à ce qu'on soit dans une aide à la compréhension la plus fine possible. L'ABS ce n'est pas que des indicateurs, mais l'indicateur est un outil et une aide à la compréhension qui permet de s'attaquer aux vrais problèmes.

MF : On regarde les différents champs de la vie sociale et on analyse dans quelle mesure il existe des réponses et des besoins non couverts. Les indicateurs viennent en fonction des outils utilisés. J'utilise indifféremment le questionnaire, les statistiques, l'analyse de contenu. Je pars des populations et des problématiques.

L'ABS est-il propre à chaque commune ou existe-t-il des points communs entre collectivités ?

HG : Les deux. Il faut une base commune car cela permet la comparaison entre les territoires qui est essentielle et demandée. On essaye de travailler avec les CCAS sur des territoires à proximité géographique ou de tailles équivalentes. Ensuite, ce qui est intéressant, c'est la base spécifique. Par exemple, les indicateurs liés à l'activité des services, à l'action de la collectivité. On fait vivre un diagnostic qui s'appuie sur des éléments de comparaison se construisant sur l'expérience, sur l'analyse

de données et sur des éléments propres à la collectivité.

MF : Il y a des points communs mais les projets des communes ne sont pas forcément de même nature. La configuration de l'action sociale est différente d'une commune à une autre. L'intention et les attentes des communes vis-à-vis de l'ABS peuvent donc être différentes. Cependant, il y a partout des personnes âgées, des jeunes. La méthodologie peut donc se recouper. Il y a un mélange des deux.

Est-ce que les collectivités sont réceptives à cette démarche ?

HG : Il n'existe pas d'outil permettant de connaître la part des collectivités ayant réalisé leur ABS mais je pense qu'il s'agit d'une minorité. Pour les communes de tailles intermédiaires et plus petites, c'est un problème d'ingénierie. Les personnes qui en sont responsables ont souvent une formation sociale ou juridique qui n'est pas adaptée à ce travail. Il y a également la question du coût mais aussi le fait que certains élus pensent connaître les besoins sociaux de leurs habitants car ils ont des permanences et travaillent avec les réseaux associatifs. Une ABS est vraiment réussie quand on se retrouve devant un conseil municipal et qu'on arrive à intéresser tout le monde, même les élus qui ne sont pas du secteur social. Il faut montrer que l'ABS est transverse à toutes les politiques et positionner le CCAS comme étant le cœur du pilotage de la politique sociale. Une fois que l'on a abouti à une analyse partagée, on peut déclencher une réflexion plus stratégique.

MF : Les collectivités sont réceptives sur le principe, mais pour la mise en œuvre, c'est plus compliqué. Cela dépend de la taille des communes. Il peut y avoir une difficulté méthodologique et des freins politiques. Parfois, cela se confond avec le projet du maire. Certains refusent qu'on demande l'avis de la population. Tenter d'objectiver les besoins et adapter les réponses, ce n'est pas forcément acquis pour tous les politiques. D'autant plus qu'il y a une obligation mais pas de sanction. L'ABS ne peut pas se faire sans une volonté du conseil d'administration d'autant plus si on l'externalise et qu'il y a un engagement financier. Il peut également être intéressant

MARC FOURDRIGNIER

« Tenter d'objectiver les besoins et adapter les réponses, ce n'est pas forcément acquis pour tous les politiques. »

d'accentuer les formes de mutualisation entre CCAS sur un territoire plus large, même si le problème repose surtout sur le fait que de nombreuses intercommunalités ne disposent pas de la compétence sociale. Je pense qu'il faut aussi inciter aux mutualisations avec les conseils généraux afin que l'ABS soit davantage partenariale. Il est encore fréquent qu'il y ait des initiatives similaires, réalisées à quelques mois d'intervalles, sur un même territoire par des acteurs différents.

Quel est l'avantage de faire appel à un prestataire extérieur ?

HG : Il y a l'aspect technicité : questionnaire, traitement de données, pédagogie à la restitution. Quand les collectivités ont la compétence en interne, elles ne font pas appel à nous sauf pour un besoin précis. Nous avons par exemple une base comparative dont elles sont demandeuses pour se situer par rapport à d'autres territoires. Nous permettons aussi une mise en réseau et nous avons une liberté de parole par rapport à ceux qui travaillent en interne. Notre intervention peut jouer un rôle de régulation.

MF : Cela permet d'aller un peu plus loin et d'avoir une démarche plus objective et rigoureuse, car en interne se pose la question du temps et des compétences. Mais il y a des limites et notamment sur le fait qu'une externalisation totale pose le problème de la pérennisation de la démarche. Il faut que les services s'approprient la méthode pour pouvoir mettre à jour les indicateurs. Et la formation des agents, via par exemple des dispositifs de formation-action où nous les accompagnons dans la démarche, peut être une solution. L'implication des équipes et une appropriation du travail pour que ce dernier s'intègre dans les démarches professionnelles, encourageraient certainement le recours à l'ABS au sein des CCAS. ♦

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<http://le-compas.org/>

<http://marc-fourdrignier.fr/>

VU D'AILLEURS

Un rapport social pour des plans d'action communaux

Esch-sur-Alzette, au Luxembourg, mène depuis une quinzaine d'années une étude sur la situation sociale de la ville. Un travail qui se précise d'année en année, permettant ainsi aux politiques d'adapter leurs décisions.



C'est à l'initiative de l'adjoint au maire délégué aux affaires sociales que cette commune de 33 000 habitants a commencé à réaliser dans les années 2000, sur la base du recensement général de la population, une étude de la situation sociale de son territoire. « Elle a sollicité l'université du Luxembourg et le Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques, pour mener une étude sur la situation sociale de la ville », explique Emmanuel Cornelius, chef de service du développement social à la commune d'Esch-sur-Alzette. Les résultats de l'enquête ont révélé un découpage de la ville en deux, avec au Nord une population davantage en difficulté qu'au Sud. « Nous avons réagi en permettant à la

population d'avoir accès gratuitement à l'apprentissage de l'informatique et à l'internet », souligne-t-il. Ce rapport a également conclu à la nécessité de créer un poste au sein de l'administration communale, dédié à la coordination des politiques sociales destinées à différents publics. « J'ai commencé en 2004 et nous avons remarqué qu'il fallait suivre l'évolution de notre population avec ses problèmes spécifiques et sa répartition sur le territoire de la ville », rapporte Emmanuel Cornelius.

Base de discussion

Lors d'une formation dispensée à Paris par l'Observatoire décentralisé de l'action sociale, Emmanuel Cornelius découvre un outil du Compas, « Babord », et décide de l'intégrer au travail mené par sa commune afin de recueillir, parallèlement au recensement qui a lieu tous les dix ans, des données annuelles permettant de suivre la situation de la population.

Clarissa Dahmen, collaboratrice scientifique à l'université du Luxembourg « J'observe les signes d'avantages sociaux ou d'exclusion »

L'université du Luxembourg a mandaté depuis l'été 2014 une sociologue, Clarissa Dahmen, pour la rédaction du rapport social de la ville d'Esch-sur-Alzette. « J'apporte une analyse qualitative et quantitative à partir des banques de données des grandes institutions comme l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem), la sécurité sociale ou encore le ministère de l'Éducation. » Pour mener ce travail à bien, elle réalise également des entretiens avec les personnes de terrain, les citoyens, des experts scientifiques ou encore des politiciens. Et d'ajouter : « J'observe les signes d'avantages sociaux ou d'exclusion de la population. En analysant les problèmes et les ressources disponibles, on peut obtenir une première approche de la situation sociale à Esch-sur-Alzette, et les politiciens peuvent ensuite mener des actions adaptées. » L'analyse réalisée par Clarissa Dahmen ne vise pas à donner des recommandations. Mais « les politiques sont très engagés dans cette commune, et on peut facilement discuter des résultats », conclut-elle.

Ce travail a révélé le besoin d'instaurer des plans d'action communaux destinés aux jeunes et de mieux intégrer les personnes âgées immigrées avec des clubs seniors. « Ce travail sur les données renforce le suivi de l'évolution de la population. Nous les utilisons comme base de discussions avec nos partenaires », se félicite Emmanuel Cornelius.

La commune a décidé, il y a un an, d'aller plus loin et de mener un travail plus approfondi associé au recensement général et à l'outil du Compas, en faisant intervenir au sein de groupes de discussion, des professionnels et des personnes touchées par certaines problématiques. « On a décidé également de rassembler des partenaires externes et internes à la commune pour réfléchir à des moyens d'action », précise-t-il. Ce rapport social est réalisé par une collaboratrice scientifique de l'université du Luxembourg (lire ci-dessous) qui devrait rendre son travail en février 2017. ♦